

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 20198

1. Réfection de la cour de l'école maternelle

Pour régler les inégalités du revêtement de la cour de l'école il sera procédé à sa réfection. Le montant des travaux s'élève à 39 501 € TTC . Une demande de subvention doit être déposée auprès des services de l'Etat.

Des jeux de cour avec sol amortissant seront installés ultérieurement. Le conseil adopte l'ensemble du projet

2. Assainissement collectif

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) est exigible à compter du raccordement de la construction au réseau. Les tarifs de la PFAC varient en fonction des constructions : habitation déjà pourvue d'un assainissement individuel 1 300 €, construction existante sans assainissement ou bâtie sur un terrain nu : 2 800 € et construction dans un lotissement aménagé : 2 200 €. Cette proposition est acceptée par le conseil

3. Assurance statutaire

La commune a souscrit un contrat d'assurance statutaire auprès de la CNP par l'intermédiaire du Centre de Gestion pour couvrir les risques du personnel. Les frais de gestion s'élevant à 6% du montant de la cotisation viennent en déduction des sommes dues à l'assureur. Le conseil vote le renouvellement du contrat à dater du 1^{er} janvier pour un montant de 1 858 €

4. Ouverture et fermeture de poste

Le conseil décide de fermer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe lié au départ en retraite de l'agent et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

5. Questions diverses

Les travaux d'aménagement de surface de la route de Vouzailles vont succéder à ceux d'enfouissement des réseaux.

Les mâts d'éclairage sont installés mais non raccordés.

L'installation des vitraux a fait l'objet d'un reportage à FR 3. Les travaux étant achevés une inauguration a eu lieu.

Le repas des personnes de 70 ans et plus est prévu le 18 mars à la salle polyvalente.